



Nombre de membres

Votants : 10

Abstentions : 0

Pour : 10

Contre : 0

Département de Loire-Atlantique

CCAS de la CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 11 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 11 juin à 16:00, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUSSEL.

**Etaient présents :**

M. ROUSSEL, Mme CAPITAIN-GUEVEL, Mme LAJEANNE, Mme LE HEIN, M. GUILLEMINEAU, Mme CLOUET, M. LE BIHAN, Mme MAUCHRETIEN, M. STAUBACH

formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absentes excusées :**

Mme RANNOU, Mme BRANCHEREAU, Mme MARTIN

**Avait donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme STEFANI à Mme MAUCHRETIEN

M. GUILLEMINEAU a été élu Secrétaire de Séance.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023****DL\_2024\_06\_03**

Monsieur ROUSSEL expose :

Par délibération du 11 juin 2024, le compte administratif 2023 du CCAS a été approuvé.

Conformément à la nomenclature M57, le résultat de l'exercice de l'année n-1 doit faire l'objet d'une affectation, soit lors du vote du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés, soit lors du budget supplémentaire s'ils l'ont été postérieurement, ce qui est le cas pour le CCAS.

L'exécution du budget 2023 présente les résultats suivants :

- <b>section de fonctionnement</b> :	Excédent global de clôture :	30 429,71 €
- <b>section d'investissement</b> :	Excédent global de clôture :	6 529,48 €
	Solde des restes à réaliser :	0,00 €
	Excédent corrigé des restes à réaliser :	6 529,48 €

L'excédent de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement.

La section d'investissement de l'exercice 2023 ne faisant apparaître aucun besoin de financement, il est proposé de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement comme suit :

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023 FONCT + INVT**

<b>EXCEDENT CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2023</b>	<b>30 429,71 €</b>
Affectation obligatoire :	
- à la couverture du besoin de financement (compte R1068 en INVT)	0,00 €
Solde disponible, affecté facultativement comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (cpt R1068 en INVT)	0,00 €
- affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (cpt R002 en FONCT) du budget supplémentaire 2024	30 429,71 €

Le résultat de clôture d'investissement, soit + 6 529,48 €, est reporté en section d'investissement, recettes art. 001, du budget supplémentaire de l'exercice 2024.

Vu le compte administratif 2023 du CCAS qui vient d'être adopté,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration


- DECIDE d'affecter, comme présenté dans le tableau ci-dessus, l'excédent cumulé de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- est annexé à la présente délibération le tableau de calcul des résultats 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve ces propositions par :

– 10 voix pour

Pour extrait certifié conforme,  
Pour le Président et par délégation,  
**La Vice-Présidente du CCAS,**



**Laurence RANNOU**



## PROPOSITION D'AFFECTATION ET DE REPRISE DES RESULTATS 2023 - BUDGET CCAS

### A - CALCUL DES RESULTATS ET DU BESOIN DE FINANCEMENT

SECTION	DEPENSES (A)	RECETTES (B)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (B-A)	RESULTAT CCAS 2022 REPORTE EN 2023	RESULTAT CUMULE FIN 2023 (C)	RESTES A REALISER		BESOIN DE FINANCEMENT  POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT
						DEPENSES INSCRITES ET REPORTEES	RECETTES INSCRITES ET REPORTEES	
INVESTISSEMENT	0,00 €	563,70 €	563,70 €	5 965,78 €	6 529,48 € <i>R001 en 2024 (saisie CIRIL)</i>	0,00 €	0,00 €	-6 529,48 €
FONCTIONNEMENT	79 630,17 €	78 053,16 €	-1 577,01 €	32 006,72 €	30 429,71 €	<i>absence de reports en INVT</i>		<i>absence de besoin de financement</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>79 630,17 €</b>	<b>78 616,86 €</b>	<b>-1 013,31 €</b>	<b>37 972,50 €</b>	<b>36 959,19 €</b>			

### B - AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE

SECTION	RESULTAT CUMULE FIN 2023 (C)	BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT  <i>(CONSEIL ADMINISTRATION en 2024)</i>	POUR MEMOIRE ANNEE PRECEDENTE  <i>(= affectation décidée N-1)</i>
INVESTISSEMENT	6 529,48 €	0,00 €	0,00 € <i>titre de recettes</i> <i>au 1068 en 2024</i>	5 965,78 € <i>report à nouvelles</i> <i>Au R001 en 2023</i>
FONCTIONNEMENT	30 429,71 €		30 429,71 € <i>report à nouveau</i> <i>au R002 en 2024 (saisie CIRIL)</i>	32 006,72 € <i>report à nouveau</i> <i>au R002 au CA 2023</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 959,19 €</b>		<b>30 429,71 €</b>	<b>37 972,50 €</b>